

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

72087  
Objet

PISCINE ET RESTAURANT  
DE FONCILLON ;  
REDEVANCE 1972

DATE DE CONVOCATION

26 Juin 1972

DATE D'AFFICHAGE

26 Juin 1972

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 20

SOUS-PRÉFECTURE - ROCHEFORT  
ARRIVÉE IF

7. AOÛT 1972

DELIBERATION EXECUTOIRE  
(Art. 46 du C. M.)

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze  
le trente juin à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI

Étaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE ,  
MM. BUJARD, BUCHET , COLLE, NAULIN, LARGESTEAU, MONTRON, LACHAUD ,  
BROTREAU, DOMEQ, DELAIR, DOUCHET , BOUTET, PAPEAU, TAP, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. STIPAL par M. TETARD  
Me HARDE par M. NAULIN

Absents : MM. MM. DUFOUR , DOIREAU, Mme FAVIERE ,MM. RIVIERE  
BERLAND , BARRIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

M. PAUL-TOLEDE, nouveau concessionnaire du restaurant et de la piscine de FONCILLON par contrat du 24 mars 1972 ,n'a pu ouvrir son établissement qu'à la mi-juin avec un mois de retard, en raison des importants dégâts et déprédations commis dans ses locaux .

Pour cette raison ,l'intéressé sollicite une diminution de sa redevance pour l'année 1972 .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande de M. PAUL-TOLEDE

Vu le contrat d'affermage du 24 mars 1972

DECIDE :

- de ramener, pour l'année 1972 , la redevance due par M. PAUL-TOLEDE de 55 000 F à 51 000F, en diminution de 4 000 F

Fait et délibéré à ROYAN les mêmes jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD

